

**DECISION N°46-2024 –  
ADHESION A LA FILIERE PERSONNES AGEES DU FOREZ AUPRES DU  
CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** la délibération n°2019.002.30.01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 30 janvier 2019 portant approbation du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de Forez Est présentant l'objectif 2.2 « Assurer un accès aux soins et aux structures de santé »,

**Vu** la délibération n°2023.004.13.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 13 décembre 2023 portant validation du lancement de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé,

**Vu** la demande d'adhésion à la Charte de coopération 2024-2028 mise en place pour organiser la coopération entre les partenaires de la Filière Personnes Agées du Forez reçu par courrier postal en date du 17 janvier 2024 au Siège de la Communauté de Communes de Forez Est, tel rapporté en annexe,

**Et vu** la Charte de coopération 2024-2028 de la Filière Personnes Agées du Forez, telle rapportée en annexe,

**Considérant** que la Communauté de Communes de Forez-Est est sollicitée par le Centre Hospitalier du Forez via la Filière Personnes Agées du Forez assurant la prise en charge des personnes âgées à travers plus de 80 structures avec l'objectif de fluidifier le parcours de la personne âgée en proposant une prise en charge multidisciplinaire adaptée,

**Considérant** que la Communauté de Communes de Forez-Est souhaite adhérer à la Filière Personnes âgées du Forez dont les missions sont en adéquation avec la mise en place de son Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver la Charte de coopération 2024-2028 et de signer le courrier du Centre Hospitalier du Forez pour l'adhésion de la Communauté de Communes de Forez Est à la Filière Personnes Agées du Forez.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

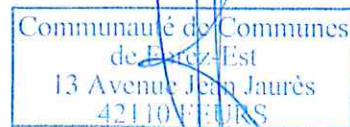
## ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 11/03/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024